

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE D'INAUGURATION

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

LE 19 NOVEMBRE 1896

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE D'INAUGURATION

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

Rue Saint-Dizier, 51

—
1897

RAPPORT

SUR LA
SITUATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
PENDANT L'ANNÉE 1895-1896

PRÉSENTÉ

Par M. GODFRIN, professeur à l'École supérieure de pharmacie.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation de l'Université de Nancy pendant l'année scolaire 1895-1896, et les améliorations qui peuvent y être introduites, rapport dressé en conformité de l'article 14 du décret du 28 décembre 1885,

PERSONNEL.

A la Faculté de droit, M. Carré de Malberg a été titularisé dans la chaire de droit constitutionnel et administratif, qu'il occupait depuis le 1^{er} novembre 1894.

La Faculté de médecine a eu la douleur de perdre deux de ses professeurs honoraires, Stoltz et Coze, tous deux anciens titulaires de Strasbourg.

Doyen depuis 1867, Stoltz, après l'annexion, avait considéré comme un devoir de patriote de venir mettre

son expérience et son autorité au service de la Faculté naissante de Nancy; retiré en Alsace, son pays natal, depuis 1878, il vient de s'y éteindre à l'âge de 92 ans. Par ses remarquables travaux scientifiques et son habileté opératoire, il s'était placé au premier rang des accoucheurs de son temps. Il avait été associé national de l'Académie de médecine, conseiller général du Bas-Rhin, conseiller municipal de Strasbourg, commandeur de la Légion d'honneur.

Issu d'une famille essentiellement médicale et universitaire, Coze avait succédé à son père, à la faculté alsacienne, dans la chaire de matière médicale et thérapeutique qu'il devait ensuite occuper à Nancy jusqu'à sa retraite, en 1889. Homme de devoir, d'une parfaite droiture, Coze a succombé entouré de l'estime et du respect de tous ceux qui l'ont connu; il était associé national de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur.

A la suite d'une longue maladie qui a tenu M. Chrétien éloigné de sa chaire, M. Froelich, agrégé, a été chargé, pendant le semestre d'été, du cours de médecine opératoire.

Les changements dans le personnel ont été peu importants à la Faculté de médecine; M. Maletterre a été nommé chef de clinique obstétricale, et M. Stroup chef de clinique médicale.

La Faculté des sciences a vu M. Blondlot, maître de conférences de physique, nommé professeur titulaire; M. Cuénot, chargé d'un cours complémentaire de zoologie, a été promu professeur adjoint. M. de Tannenberg, maître de conférences de mathématiques, nous quitte pour l'Université de Toulouse. Esprit distingué, mathématicien d'une valeur et d'une originalité incontestables, excellent professeur, M. de Tannenberg emporte tous nos regrets. Il est remplacé par M. Lacour, ancien professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Nancy

et au Lycée Saint-Louis. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue.

La chaire de chimie de l'École supérieure de pharmacie, qu'avait quittée il y a un an M. Jacquemin, a été déclarée vacante ; M. Held, professeur de pharmacie, vient d'y être nommé sur sa demande. M. le Directeur a déjà saisi M. le Recteur d'une demande de déclaration de vacance de la chaire de pharmacie, privée de titulaire à la suite de ce changement. Un autre vide vient de se produire dans le personnel de la même école : M. Meslans, agrégé de chimie, a obtenu un congé pour missions scientifiques à l'étranger. Tout en félicitant le distingué professeur de l'attention dont il a été l'objet de la part de M. le Ministre, nous regrettons la détermination qui l'éloigne si tôt de Nancy, et nous exprimons l'espoir que son absence ne sera que de courte durée.

M. le professeur Gross, de la Faculté de médecine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; dans cette même année, nous avons déjà eu à enregistrer son élection de correspondant de l'Académie de médecine. A l'occasion du centenaire de l'Institut, dont il est correspondant, M. Blondlot, professeur de physique à la Faculté des sciences, a également obtenu la croix de la Légion d'honneur. Maîtres et élèves ont unanimement applaudi à ces distinctions méritées.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique ont été décernées à MM. Simon et Nicolas, professeurs à la Faculté de médecine, Auerbach à la Faculté des lettres. MM. Carré de Malberg, professeur, et Valegeas, secrétaire de la Faculté de droit, ont été nommés officiers d'Académie.

Nous signalerons aussi avec le plus vif plaisir les distinctions accordées par plusieurs Sociétés savantes à quelques membres de notre Université. L'Académie française a décerné un prix Monthyon à M. Grucker,

professeur de littérature étrangère, pour un ouvrage intitulé « Lessing », accueilli par la grande critique, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre avec les plus grands éloges. M. Couve, maître de conférences à la Faculté des lettres, a obtenu de la Société centrale des architectes la médaille qu'elle décerne à un membre des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Plusieurs membres du corps universitaire ont conquis cette année le grade suprême. MM. Klobb, agrégé libre, chef de travaux pratiques et chargé d'un cours complémentaire d'hydrologie à l'École de pharmacie ; Hecht, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, ont présenté à la Faculté de Paris leurs thèses de sciences physiques et de sciences naturelles, qu'ils ont soutenues avec succès. Rompant avec une tradition fâcheuse qui tend à n'accorder de valeur qu'aux thèses de Paris, M. Guyot, chef des travaux chimiques à la Faculté des sciences, a présenté la sienne à Nancy ; après une soutenance remarquable, il a été admis avec éloge.

Les pouvoirs de M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres, devant expirer en décembre 1896, la Faculté a eu à présenter à la fin de juillet une liste de deux noms au choix du ministre. M. Krantz a été proposé en première ligne et M. Pfister en deuxième ligne à l'unanimité. Le Conseil général de l'Université a confirmé ce choix.

M. Diehl, de la Faculté des lettres, a été réélu au Conseil académique pour une nouvelle période de trois années, en mai dernier.

ENSEIGNEMENT.

Plusieurs réformes ont été introduites cette année dans l'enseignement ou ont été soumises à une première épreuve ; il convient d'en noter ici les résultats ainsi que

les modifications qu'elles ont entraînées dans la distribution des cours des Facultés intéressées.

La Faculté de droit a dû mettre en vigueur les décrets du 30 avril 1895 sur le doctorat et la licence en droit. Il était facile de prévoir que le plus grand nombre des aspirants au doctorat choisiraient de préférence les sciences juridiques, qui répondent davantage à l'orientation de leurs études de licence ; quelques-uns cependant se sont fait inscrire pour les sciences politiques et économiques. Ce mouvement tend à s'accroître dans la présente année scolaire, où les étudiants se répartissent à peu près également entre les deux sections. Les conférences facultatives instituées l'an dernier pour satisfaire aux dispositions du décret précité ont continué à être dirigées par MM. Bourcart, Gavet, Carré de Malberg, professeurs, et M. Mélin, docteur en droit. Des exercices du même genre ont été ouverts par plusieurs professeurs, MM. Mayet Gavet, à côté de leurs cours magistraux de droit romain et d'histoire du droit.

Grâce à un crédit extraordinaire accordé par M. le Ministre et aux sacrifices qu'elle s'est imposés sur son propre budget, la Faculté de médecine a pu mettre à profit les études spéciales auxquelles s'est livré son agrégé de physique, M. Guilloz, pour créer un enseignement nouveau, l'électrothérapie. De plus, l'administration des hospices a bien voulu fournir les locaux nécessaires à une installation d'électrothérapie, et cette méthode de traitement va pouvoir être appliquée aux malades de l'hôpital ainsi qu'aux indigents.

Le nouveau mode d'examen imposé aux candidats à la licence ès sciences donne satisfaction à un vœu maintes fois exprimé par M. le Doyen de la Faculté dans ses rapports annuels, et aura les conséquences les plus heureuses pour l'avenir des Universités, de la science pure et de l'industrie nationale. Cette réforme

devant être appliquée pour la première fois en juillet 1897, la Faculté a organisé dès cette année, en utilisant le mieux possible les ressources dont elle dispose et sans augmentation de dépenses ni de personnel, les cours propres à fournir aux étudiants l'enseignement préparatoire aux divers certificats qu'elle est appelée à délivrer. Ces nouveaux cours seront ceux d'analyse supérieure, d'algèbre supérieure, de géométrie supérieure et de physique appliquée. Dans un autre but, M. Haller, de concert avec M. Guyot, inaugurerà un cours de chimie tinctoriale dont l'utilité n'est pas à démontrer dans une région où existent de nombreuses teintureries et manufactures d'impressions sur tissus ; M. Perreau, maître de conférences de physique, fera aussi un cours bénévole où il traitera des principales applications de la chaleur et surtout de l'électricité, qui prennent tant d'extension ; enfin, M. Vogt, maître de conférences de mathématiques, a bien voulu se charger d'un cours de mécanique appliquée qui comprendra l'exposé des principes fondamentaux de la mécanique et l'étude des différents moteurs utilisés dans l'industrie.

C'est à la session de juillet qu'ont été appliqués pour la première fois le nouveau mode et le nouveau programme de la licence ès lettres, qui donnent aux Facultés plus d'indépendance et d'initiative pour l'indication des textes à étudier, et aux candidats plus de liberté et d'espace pour le choix et l'exécution des travaux écrits. Il serait prématuré de tirer des conclusions générales et définitives de cette première expérience. On peut dire néanmoins qu'elle a donné des résultats heureux et pleins de promesses pour l'avenir. — Sans compter les heures supplémentaires fournies bénévolement par plusieurs maîtres pendant le deuxième semestre et à l'approche des examens et des concours, la Faculté des lettres a fait, pendant le semestre d'hiver, cinq cours publics

libres comme d'habitude très suivis. Les sujets traités ont été les suivants : *Les problèmes de l'éducation*, par M. Souriau, professeur de philosophie ; *Les traités de politique et de logique* de Cicéron, par M. Thiaucourt, professeur de littérature latine ; *L'évolution du théâtre en France* ; *La comédie et le drame au XIX^e siècle*, par M. Krantz, professeur de littérature française ; *Les idées politiques de la Grèce ancienne*, par M. Cousin, maître de conférences de grec et de grammair des langues classiques ; *L'histoire de Nancy* (suite), par M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France. M. Baldensperger a continué avec le même succès qu'à ses débuts son cours bénévole d'anglais. Un cours libre et public d'océanographie a été fait pendant le semestre d'hiver, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, par M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences.

BATIMENTS.

L'Institut anatomique a été inauguré solennellement en même temps que l'Institut sérothérapique de l'Est le 28 juin 1896, en présence de MM. Barthou, ministre de l'Intérieur, Boucher, ministre du Commerce, et Liard, directeur de l'Enseignement supérieur. D'un autre côté, on peut prévoir le moment où certains travaux laissés en souffrance à l'Institut anatomique seront terminés. Grâce à un crédit supplémentaire accordé par M. le Ministre, les deux pavillons destinés à abriter les animaux servant aux expériences vont être achevés. Des dépenses de matériel et de mobilier sont encore nécessaires pour que le fonctionnement des services ne laisse rien à désirer. M. le Doyen a la promesse qu'un crédit lui sera bientôt alloué par M. le Ministre pour cet objet. Le Conseil municipal a décidé la construction d'un chemin couvert qui

permettra de transporter à l'abri des regards, de l'hôpital à l'Institut, les cadavres à autopsier. Les travaux de ce chemin sont commencés, et il y a lieu d'espérer qu'ils seront terminés dans le courant de cette année scolaire.

Le succès de l'École de brasserie allant toujours s'accroissant, le local qui a été mis à sa disposition provisoirement par l'Institut chimique et dont celui-ci a le plus grand besoin, est devenu trop étroit, et elle a songé à s'installer plus largement dans une construction distincte. A l'aide des souscriptions des industriels intéressés de la région, et de nombreuses bonnes volontés, M. le Doyen de la Faculté des sciences a déjà réuni une partie des fonds nécessaires, et dès le printemps prochain il se propose de commencer les fondations, sur un terrain voisin de l'Institut chimique, que la ville de Nancy lui a gracieusement concédé.

La Faculté des lettres est entrée en possession d'une salle de conférences nouvelle qui lui a été attribuée dans le partage des locaux laissés vacants par le déménagement partiel de la Faculté de médecine. C'est tout ce qu'elle a gagné à la distribution.

ÉTUDIANTS.

Le nombre des élèves en cours d'inscription a été à la Faculté de droit de 319, à la Faculté de médecine de 318, dont 312 pour le doctorat et 6 pour l'officiat. La Faculté des sciences a eu cette année 222 étudiants, en comptant les aspirants au certificat d'études des sciences physiques, chimiques et naturelles, les élèves de l'École d'agriculture de Tomblaine, ceux de l'École de brasserie et de chimie industrielle. La Faculté des lettres a compté 111 assistants, correspondants ou étudiants libres, l'École de pharmacie 40 étudiants, dont les trois quarts de première

classe. Le nombre des étudiants a augmenté de 52 à la Faculté de droit, de 55 à la Faculté des sciences. A la Faculté des lettres ce chiffre est resté à peu près stationnaire ; il a diminué de 35 à la Faculté de médecine et de 38 à l'École de pharmacie. Pour la Faculté de médecine cette diminution était prévue ; elle est due à l'application du nouveau régime d'études qui envoie les étudiants de première année à la Faculté des sciences, ce qui diminue d'autant les inscriptions en médecine. La cause de la diminution des étudiants à l'École de pharmacie a été depuis longtemps signalée ; elle tient à une disposition qui paraît inexplicable et d'après laquelle l'Etat accorde aux écoles secondaires, pour la délivrance des diplômes de seconde classe, une circonscription de quatre ou cinq départements, tandis qu'il ne réserve à ses écoles supérieures que le département où elles siègent, et au décret du 30 juillet 1883 qui stipule que les aspirants au titre de pharmaciens de 2^e classe sont tenus de subir les trois examens définitifs devant l'École dans le ressort de laquelle ils doivent exercer. — En résumé, le nombre total des étudiants de l'Université de Nancy est de 1010, supérieur de 31 à celui de l'an dernier.

Il convient de faire remarquer qu'un bon nombre d'étudiants étrangers, cette année 83, sans compter ceux des anciens départements, continue à fréquenter notre Université. Ils trouveront à Nancy, comme par le passé, un comité de patronage et des cours spéciaux de langue française en même temps que la sympathie de tous.

EXAMENS.

La Faculté de droit a conféré 88 grades, savoir : 33 baccalauréats, 36 licences, 9 doctorats, 10 certificats de capacité. — 18 candidats ont été reçus avec éloge, parmi lesquels on remarque 2 candidats à la licence, MM. Cosson

et Renard, et 3 aux examens de doctorat, MM. Dauphinot, Arnoult et Orban.

La Faculté de médecine a reçu 32 docteurs, 2 officiers de santé, 12 sages-femmes de 1^{re} classe et 11 sages-femmes de 2^e classe ; 4 de ses élèves ont été admis à l'École du service de santé militaire.

La Faculté des sciences a délivré un diplôme de docteur ès-sciences physiques dont il a été parlé ci-dessus. Elle a examiné 31 candidats à la licence, dont 16 ont été reçus, 5 pour les sciences mathématiques, 5 pour les sciences physiques et 6 pour les sciences naturelles. Elle a délivré à trois élèves de l'Institut chimique le diplôme de chimiste, et 35 certificats des sciences physiques, chimiques et naturelles, sur 60 candidats qui s'étaient présentés.

Les examens du baccalauréat ont donné les résultats suivants : pour le baccalauréat classique (lettres-mathématiques), 119 candidats se sont présentés ; 44 soit 36 0/0 ont été admis ; pour le baccalauréat moderne (lettres-mathématiques), 58 candidats, 31 admis, proportion 53 0/0 ; pour le baccalauréat moderne (lettres-sciences), 15 candidats, 9 admis, proportion 60 0/0.

Un élève de la Faculté des sciences, M. Rigollet, a subi avec succès les épreuves du concours d'agrégation pour les sciences mathématiques.

La Faculté des lettres a reçu 4 candidats au diplôme des études supérieures d'histoire et de géographie sur 6 qui s'étaient présentés ; elle a examiné 37 candidats à la licence et a délivré 22 diplômes. Elle a fait passer à 450 candidats au baccalauréat classique (1^{re} partie) des examens qui ont donné lieu à 214 admissions, proportion 47 0/0 ; pour le même baccalauréat (2^e partie) elle a examiné 239 candidats et en a admis 148, proportion 61 0/0 ; pour le baccalauréat moderne (1^{re} partie) il y a eu 201 candidats, 80 admis, proportion 40 0/0 ; pour le même bacca-

lauréat (2^e partie) il s'est présenté 13 candidats, 7 ont été admis, soit une proportion de 50 0/0.

Parmi les étudiants ou anciens étudiants de la Faculté des lettres, plusieurs ont subi avec succès les concours de diverses agrégations. En grammaire elle a fait recevoir M. Vandaele et un admissible ; en langues vivantes MM. Merlier et Bruet ont été reçus, ce dernier avec le n^o 1 ; il y a eu de plus un admissible ; deux étudiants boursiers ont été aussi admissibles à l'agrégation d'histoire.

M. Laurent, agrégé d'histoire, ancien boursier de la Faculté de Nancy, a été nommé membre de l'Ecole française d'Athènes ; M. Madelin, aussi agrégé d'histoire, ancien étudiant libre de la Faculté de Nancy a été nommé membre de l'École française de Rome. C'est la première fois que des élèves ayant conquis leurs grades près d'une Faculté de province ont accès à ces deux écoles.

L'Ecole supérieure de pharmacie a fait passer 42 examens définitifs ; elle a conféré 14 diplômes, dont 5 de pharmacien de 1^{re} classe, 7 de pharmacien de seconde classe, et 2 d'herboriste de 1^{re} classe.

VŒUX.

Il me reste à exposer les vœux divers émis par MM. les Doyens et Directeurs, vœux relatifs à l'enseignement, aux installations matérielles et aux examens.

1^o La Faculté de médecine demande l'attribution des crédits nécessaires pour compléter le matériel et le mobilier de l'Institut anatomique.

2^o Le transfert de tous les services de la Faculté sur les terrains voisins de cet Institut.

3^o La création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques.

4^o La Faculté des sciences ayant à nouveau constaté l'insuffisance de la préparation scientifique des candidats

au diplôme des sciences physiques, chimiques et naturelles, demande, malgré l'amélioration introduite à cet état de choses par le Conseil supérieur de l'instruction publique dans sa dernière session, que les bacheliers ès-lettres mathématiques soient autorisés à se préparer aux études médicales.

5° Elle renouvelle le vœu déjà plusieurs fois émis par elle de la création d'une troisième chaire de mathématiques.

6° La Faculté des lettres désire qu'il lui soit attribuée, lors d'un agrandissement possible des locaux de l'Université, une vaste salle destinée à l'installation d'un musée archéologique.

7° Elle insiste de nouveau sur la création de maîtrises de conférences de littérature française et de philosophie.

8° L'École supérieure de pharmacie demande que sa circonscription pour la réception des pharmaciens de 2^e classe soit augmentée, comme l'ont été naguère celles des Écoles de Bordeaux, Toulouse et Limoges, et soit étendue aux départements faisant partie de l'Académie de Nancy et au territoire de Belfort.
